

## Master 2 ou année de césure

Par **carolinelegrand**, le **24/05/2019** à **21:01**

Bonjour,

Je poste aujourd'hui ce message car j'ai beaucoup d'interrogations et d'hésitations sur mon orientation.

Je viens de finir mon M1 Droit social, et je candidate à des M2, orientés en droit social. Parallèlement, j'ai reçu une offre de CDD à Paris, au ministère du Travail, et je viens d'apprendre que je suis recrutée. Initialement, j'avais postulé à cet emploi sans grande conviction.

Mon problème tient en ce que le CDD se termine en novembre. Je ne connais pas les dates de début de master 2, mais même en supposant qu'elles soient tardives (octobre), je manquerais déjà 2 mois de cours...

Ce qui me mène à me questionner sur le sérieux de mes candidatures en M2 cette année. Pourquoi me prendrait-on, si je suis absente la moitié du premier semestre ?

J'en viens au sujet principal : prendre une année de césure serait-il une bonne idée ? Durant cette année, soit j'aurais l'opportunité de renouveler mon CDD, soit je réaliserais un stage rémunéré, dans un cabinet de droit social.

Je précise que je veux devenir avocat, mais je n'ai pas de date précise pour passer l'examen d'entrée.

Travailler dans un ministère est peut-être éloigné du métier d'avocat, mais c'est une autre façon de travailler, qui m'intéresse également. Je ne souhaite pas m'enfermer dans un seul modèle de formation, pour autant, cette année de césure pourrait-elle me porter préjudice par la suite ? Je lis sur les forums qu'il vaut parfois mieux en finir avec ses études...

Je recueille donc votre avis sur le sujet.

Merci par avance!

Par **Dext**, le **26/05/2019** à **15:14**

Salut! J'ai fini mon M1 en Droit social et je candidate dans différents M2, donc je suis dans ta situation. Je me permets donc de te donner mon opinion.

Je ne crois pas que ça te pénalisera beaucoup de faire une année de césure, contrairement à d'autres ce n'est pas en raison d'un redoublement ou de mauvais résultats (a priori) mais ton propre choix. Si tu quittes la course cette année et reviens l'année suivante tout en ajoutant des expériences opportunes à ton CV (notamment le CDD au Ministère du travail qui peut être un vrai atout), je pense pas qu'un directeur de Master t'en tiendra rigueur.

Toutefois on sait tous qu'il y a une part d'aléatoire dans la sélection, et les critères de sélection peuvent varier d'une année sur l'autre. Il n'est pas garanti que tu bénéficies des mêmes chances en candidatant l'année prochaine.

Par **carolinelegrand**, le **26/05/2019** à **15:45**

Merci pour ta réponse !